



APPROBATION : 11-12-2013
MODIFICATION :

Plan Local d'urbanisme



8 Mémoire des annexes sanitaires

ANNEXES SANITAIRES DU Plan Local d'Urbanisme

SOMMAIRE

I. Généralités.....	p.4
II. Hypothèses de remplissage des zones urbaines prévues au PLU.....	p.5
III. Alimentation en eau potable.....	p.6
IV. Assainissement.....	p.7
V. Traitement des déchets.....	p.8

I. GENERALITES

1.1 Situation géographique :

La commune de Saint-Cyprien est située sur la rive gauche de la Loire, dans le sud de la Plaine du Forez, entre Saint-Etienne (à 25 km) et Montbrison (à 15 km).

D'une superficie de 728 ha pour une population de 2 313 habitants en 2010, le territoire est délimité à l'est par le fleuve Loire.

1.2. Situation démographique et économique :

DEMOGRAPHIE

La population de la commune de Saint-Cyprien est en augmentation constante depuis les années 1970. Cette augmentation est en adéquation avec celle visible sur la Communauté d'agglomération Loire Forez.

Trois phases majeures de croissance se dégagent : la période fin des années 60- début des années 70, les années 80 et dans une moindre mesure les années 2000. Si le solde naturel reste à peu près stable, la variation du solde migratoire explique ce phasage de la croissance. En diminution sur la période 1990-1999, le solde migratoire semble repartir légèrement à la hausse sur la période récente tout en restant négatif cependant. La constance du solde naturel par rapport au solde migratoire doit s'expliquer par l'arrivée de jeunes couples dont la famille s'agrandit après leur installation sur la commune. Le taux de natalité reste en effet assez élevé, alors que le taux de mortalité diminue.

ECONOMIE

La commune hébergeait en 2010, 64 établissements du privé (*Source pour l'emploi salarié privé (hors public et agriculture) : Unistatis pôle emploi*) avec 614 emplois en tout (privé, public et agriculture), contre 52 établissements privés et 554 emplois en 1999.

Créée à la fin des années 1950 à l'ouest du bourg au milieu des champs, avec l'installation des Forges de la Becque, la zone d'activité industrielle s'est depuis développée le long de l'avenue de l'Industrie. Un secteur en limite du bourg accueille désormais une dizaine d'entreprises artisanales, la partie la plus éloignée les entreprises industrielles.

Quelques entreprises se sont également implantées de manière plus diffuse sur le territoire communal, notamment à proximité de l'avenue de Montbrison.

II. HYPOTHESES DE REMPLISSAGE DES ZONES URBAINES PREVUES AU PLU

Zones	Superficie totale (ha)	Surface libre (ha) avec division foncière	Capacité d'accueil en logements	Hypothèse de remplissage haute (habitants)
UB	16	0.12 + 0.2	8	21
UC	63	1	25	65
AUb	2	1.3	26	68
AUc	2	1.3	26	68

Mode de calcul pour le nombre de logements :

En cohérence avec une volonté politique de densification du tissu bâti existant afin d'optimiser l'usage du sol et de protéger les espaces agri-naturels environnant, un ratio de 25 logements/ha est appliqué aux surfaces disponibles en zone urbanisable.

Mode de calcul pour le nombre d'habitant :

Le nombre de logements a été multiplié par la taille moyenne des ménages recensés par l'INSEE en 2009 (2,6 personnes par ménage) en zone UB, UC, AUb et AUc.

Pour les habitations légères de loisirs (raccordé aux réseaux) : ce sont les capacités d'accueil qui ont été retenues.

III. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

3.1 Situation actuelle :

La commune de Saint-Cyprien assure l'alimentation en eau potable par un achat en totalité de son eau au Syndicat du Bonson.


Cette eau est captée par des puits dans la nappe alluviale du cours d'eau du Bonson. Le réseau du syndicat du Bonson dispose d'une interconnexion avec le SIPROFORS, qui permet une alimentation complémentaire en période d'étiage.

Le réseau de la commune est intégralement alimenté depuis le château d'eau de Lurieu, en partage avec la commune de Bonson.

L'intégralité des secteurs bâtis de la commune est desservit par le réseau d'eau potable (Cf plan n°8b en annexe du dossier de PLU).

En 2005, la consommation domestique était de 36.67m³/hab/an (soit 100l/hab/an). Le rendement du réseau était de 79.64% en 2005, contre 74.65% en 2001.

En 2013, la qualité de l'eau distribuée respect toujours les exigences fixées par le code de la santé publique.

		Environnement		Institut Louise Blanquet Laboratoire d'Analyses de Saint Etienne 2 rue Chanoine Ploton 42000 Saint Etienne		tél. : 04 77 92 26 00 fax : 04 77 92 26 05 e-mail : labsaintetienne@ipl-groupe.fr	
Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrains et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux. Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement. Portées détaillées des agréments disponibles sur demande.							
RAPPORT D'ANALYSES N° 130114002016-01 HYDROLOGIE ENVIRONNEMENT							
Paramètres	Résultats	Unités	Normes	Référence de qualité (1)	Limite de qualité (2)	Site	
☞ Couleur vraie	<10	mg/L Pt	NF EN ISO 7887 - Méthode C	≤15		SE	
PHYSICO-CHIMIE							
☞ Ammonium	0.07	mg/L NH4	NF EN ISO 11732		≤0.1	SE	
☞ Conductivité à 25°C	260	µS/cm	NF EN 27888	≥180 et ≤1000		SE	
Température de mesure de la conductivité	19,2	°C	Sonde de température			SE	
☞ Turbidité	<0.2	NFU	NF EN ISO 7027	≤2		SE	
(c.c.) = en cours d'analyse N.M. = Non Mesuré ND = Non Détecté NI = Non Interprétable SE = Saint Etienne (1) Référence de qualité : Référence indicateur de bon fonctionnement des installations (2) Limite de qualité : Limite à caractère sanitaire							
Conclusion : Paramètres analysés conformes aux exigences fixées par le code de la Santé Publique.							

3.2 Situation future :

Sur la base du maintien de la consommation par habitant de 100 litres/jour/habitant et suivant la situation actuelle, une hypothèse de population future à 10 ans, les besoins ressortent à :

	ETAT ACTUEL		HYPOTHESE FUTURE (Prévision du PLU)	
	Population (2010)	Besoins m ³ /j	Population	Besoins m ³ /j
Saint-Cyprien	2 313	231m ³ /j	2 535	253,5m ³ /j

Sachant que le syndicat a une capacité de production de 4 500m³/jour hors période d'étiage pour les 3 communes (Bonson, St-Cyprien, Sury-le-Comtal)

(Hors implantation d'industrie « grosse consommatrice d'eau »).

IV. ASSAINISSEMENT

Il s'agit d'une compétence communautaire depuis le 1^{er} janvier 2011. Mais, la commune avait fait réaliser un schéma directeur d'assainissement en 2010, accompagné d'un zonage d'assainissements collectif, non collectif et pluvial. Pour mémoire, ces zonages, annexés au présent PLU (cf. pièce n°9), ont été soumis à enquête publique du 2 novembre au 3 décembre 2010. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. C'est pourquoi la commune l'annexe au présent PLU.

Presque la totalité des résidences et des activités sur la commune sont raccordées au réseau collectif d'assainissement. (Cf plan n°8a en annexe du dossier de PLU). Seuls le hameau de la Genette et quelques résidences (une dizaine,) en limite du bourg, en bord de Loire et en zone agricole (ancienne exploitation), ne sont pas raccordés et dépendent d'un système individuel d'assainissement.

Il était prévu au zonage d'assainissement des eaux usées de raccorder ce hameau à un réseau d'assainissement collectif intercommunal avec les communes de Veauchette et Craintilleux. Mais avec la prise de compétence de la communauté d'agglomération, ces travaux ne sont plus une priorité. De plus, la commune doit modérer sa consommation d'espace, et moduler sa production de logement en privilégiant les espaces urbains déjà constitués (Cf. orientation du PLH et la loi ENE). C'est pourquoi, elle a finalement décidée de ne pas prévoir le développement résidentiel du hameau. Les travaux d'assainissement collectifs ne pourront plus s'appuyer sur un nombre plus important de raccordement sur ce secteur, ce qui donne encore moins de priorité à ce projet.

Ce réseau d'assainissement est principalement en séparatif, quelques secteurs subsistent encore en unitaire (6% du linéaire de réseau).

Une station d'épuration « à boues activées à aération prolongée » est implantée en contre bas de la Balme, à proximité de la Loire. Suite au diagnostic sur le système d'assainissement, elle a fait l'objet de travaux en 2010-2011. Son dimensionnement initial est de 2 500 EH (*Réalités Environnement et PVI, 2011, Diagnostic de fonctionnement et schéma d'aménagement des ouvrages d'assainissement collectif – p57*).

D'une manière générale, la collecte et l'évacuation des eaux pluviales sont assurées par des conduites de collecte des eaux pluviales au sein des zones urbanisées et par des fossés enherbés en périphérie de la zone agglomérée. Des buses de franchissement assurent également la traversée des chaussées.

V. TRAITEMENT DES DECHETS

La commune de Saint-Cyprien fait partie de la Communauté d'Agglomération de Loire Forez. Conformément au code général des collectivités territoriales, la Communauté d'agglomération Loire Forez exerce en lieu et place de ses communes membres, les compétences en matière d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Cette compétence comprend la collecte, le traitement, l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et assimilés. La collecte des ordures ménagères et assimilée est régie par le règlement de collecte.

La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée en porte à porte une fois par semaine par le biais de bacs à ordures ménagères standardisés, propriétés des habitants.

La collecte sélective est réalisée en porte à porte par le biais de caissettes jaunes ou de sacs jaunes mis à disposition des usagers, et ce, une fois tous les 15 jours. La collecte du verre est réalisée en points d'apports volontaires.

Le territoire compte 3 déchèteries fixes situées à Savigneux, Sury-le-Comptal et Saint-Just-Saint-Rambert, ainsi qu'une déchèterie mobile qui dessert les communes dites de montagne. Les déchèteries fixes acceptent les déchets encombrants, le carton, la ferraille, les déchets verts, les déchets toxiques, les déchets inertes, les piles, le textile, le verre et les emballages ainsi que les déchets d'équipements électriques et électroniques et l'amiante. Elles sont ouvertes du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.